

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-trois.

- Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sylvain SABARD - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER
- Absents :** Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVALT - Jean DESNOYERS - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sébastien SABOURIN
- Pouvoir :** Claude MAULOISE donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	27
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	28
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° 82/2023**

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 20 juin 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

Lors de la réunion du 23 octobre 2023, le Bureau a pris la délibération suivante :

- **Renouvellement assurance statutaire 2024-2026**

Dans le cadre du renouvellement de contrat d'assurance statutaire (échéance au 31 décembre 2023), le Bureau a accepté la proposition de projet négocié et présenté par Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne.

- **Revalorisation des frais de mission (indemnités de repas et de nuitée)**

Le Bureau a accordé la revalorisation des frais de mission. Ainsi, les dépenses de repas et d'hébergement pourront être remboursées à hauteur des sommes indiquées ci-dessous :

	Taux de base	Grandes villes (population légale égale ou supérieure à 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90€ (70€ auparavant)	120€ (90€ auparavant)	140€ (110€ auparavant)
Déjeuner	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)
Dîner	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)

Le taux de remboursement forfaitaire d'hébergement est porté dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

- **Mandats spéciaux – Entretiens de Champignelles**

Le Bureau a accordé un mandat spécial à Richard ZEIGER pour se rendre aux entretiens de Champignelles qui, se sont déroulés en octobre et novembre 2023. Ces rencontres se sont articulées autour de 2 journées de conférences, les 24 octobre et 24 novembre 2023, puis d'un déplacement à Hambourg en Allemagne du 05 au 09 novembre 2023.

Dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, il a été autorisé par le Bureau de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour cet élu effectuant ce déplacement qui ne pourra, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

- **Mandats spéciaux - Déplacement au Salon des Maires et des Collectivités Locales**

Le Bureau a accordé des mandats spéciaux aux élus suivants pour participer au Salon de Maires et des Collectivités Locales qui s'est tenu les 21, 22 et 23 novembre à Paris Expo - Porte de Versailles :

- Jean-Noël LOURY ;
- Rémi CLERIN ;
- Claude DEPUYDT ;
- Jean-Luc GIVORD ;
- Richard ZEIGER.

Dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, il a été autorisé par le Bureau de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour les élus et les agents effectuant ce déplacement qui ne pourront, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

- **Association « Les Enfants du Levant »**

Dans le cadre du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 32A au sein de l'école Mar Doumit des Pères Carmes qui se trouve à Kobayat (Nord Liban), le Bureau a accordé, en 2023, le versement de la somme de 10 472,00 € en faveur de l'association « Les Enfants du Levant ».

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau.**

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY